



Mise a pied conservatoire qui dure

Par **ENSOLO**, le **01/09/2009** à **18:14**

Bonjour,

les faits se sont déroulés le 29 juillet, je travaille chez leclerc dans les landes, j ai eu une engueulade avec un chef de rayon qui n est pas mon supérieur direct pour une histoire de rangement de réserve et il m a insulté puis je l ai attendu à la sortie de mon boulot sur le parking de là j ai demandé de vives explications et je lui ai donné une gifle puis je suis parti.Le lendemain je vais à mon travail, mon chef de secteur ainsi que la comptable était présent, me dise que je peux repartir chez moi et me donne la lettre de convocation à un entretien préalable.Le samedi 1er je reçois le double de cette convocation par recommandé.Je vais à l entretien accompagné du délégué cgt le 7 août et je nie avoir donné une gifle à ce monsieur, puisqu il n y avait pas de témoins quand je suis reparti chez moi.Le patron dit que c est une faute grave, là je suis parti porter plainte à la gendarmerie pour insultes dont j ai un double.Depuis ça je n ai toujours pas reçu de réponse de mon employeur et il a jusqu au 7 septembre.Je me suis mis en arrêt maladie à partir du 11 août pour un mois.Es ce que je dois attendre cette date fatidique, que faire???? je vous demande de l aide car j ai vraiment le moral à zéro.